

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA REGLEMENTATION

2ème Bureau

HOTEL DE LA PREFECTURE

LE PREFET DE LA MARNE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

Ets Classés

N° 66-A-2

V U :

- La loi du 19 Décembre 1917 modifiée et le décret N° 64-303 du 1er Avril 1964 relatifs aux Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes ;

- La demande présentée par la Société de Cisailage de Produits d'Usines Métallurgiques (CISAPUM), 110, rue de Courcelles à REIMS, tendant à obtenir l'autorisation de procéder à l'extension des ateliers de cisailage et de refendage de tôle, situés en zone industrielle ouest de REIMS, Bd Emile Druart ;

- L'arrêté préfectoral du 1er Juillet 1961 autorisant l'installation de ces ateliers et classant l'activité exercée dans la 2ème classe des Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes ;

CONSIDERANT que l'agrandissement envisagé ne modifie pas le classement initial ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er - La Société de cisailage de Produits d'Usines Métallurgiques (CISAPUM), 110, rue de Courcelles à REIMS, est autorisée à procéder, suivant les plans N° 1 et 2 ci-joints, à l'extension des ateliers de cisailage et de refendage de tôle qu'elle exploite sur la zone industrielle ouest de REIMS, Boulevard Emile Druart.

Les dispositions visées par l'arrêté préfectoral du 1er juillet 1961 sont applicables aux nouvelles installations.

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

.../...

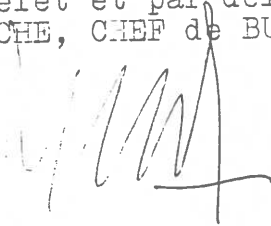
- M. le Sous-Préfet de REIMS ;
- M. le Maire de REIMS ;
- M. le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale ;
- M. le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi (Inspection des Etablissements Classés) ;
- M. l'Ingénieur en Chef Directeur Départemental de la Construction - Cité Tirlet - CHALONS-sur-MARNE ;
- M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture ;
- M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à CHALONS-sur-MARNE ;
- M. l'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à CHALONS S/MARNE ;
- La Société CIGAPUM - 110, rue de Courcelles à REIMS ;

CHALONS S/MARNE, le

28 JAN 1966

Pour ampliation :

Pour le Préfet et par délégation,
L'ATTACHE, CHEF de BUREAU,



Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général,

Signé : J. TERRADE